

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 13 DECEMBRE 2022 – DE 19H30 À 22H29  
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48

<b>PRÉSIDENCE</b>	François Rossier
<b>VICE-PRÉSIDENCE</b>	Sébastien Bugnon
<b>BUREAU</b>	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Steve Mettraux
<b>PRÉSENT-E-S</b>	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey Julien Brodard, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, BÉat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Bertrand Macheret, Séverne Macheret, Stéphanie Menoud, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, Mallory Schneuwly Purdie, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
<b>EXCUSÉ-E-S</b>	Setti Genoud, François Sprumont
<b>TOTAL</b>	<b>48 présents – 2 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 25</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
<b>RESPONSABLE ADMINISTRATIF</b>	Nicolas Wolleb
<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	Ludovic Circelli
<b>ADMINISTRATRICE DES FINANCES</b>	Marie-Noëlle Eggertswyler
<b>SECRETAIRE</b>	Laetitia Gilliéron

49

50 **1 ACCUEIL ET BIENVENUE**

---

51 Il est 19h30 et **M. Le Président** ouvre la séance du Conseil général du 13 décembre 2022.

52

53 Au nom du Bureau du Conseil général, **M. Le Président** souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette  
54 séance.

55

56 Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 28 novembre  
57 2022, soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle n° 48 du  
58 2 décembre 2022, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

59

60 Conformément à la convocation reçue, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et,  
61 sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

62

63 **M. Le Président** informe toutes les personnes présentes dans cette salle qu'il est interdit de filmer ou  
64 d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune  
65 demande n'a été effectuée en ce sens.

66

67 Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de  
68 la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements  
69 seront supprimés dès l'acceptation du procès-verbal de la séance.

70

71 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole  
72 leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom,  
73 groupe). Il faut être précis-e-s et succinct-e-s dans les interventions.

74

75 **M. Le Président** demande si toutes les Conseillères générales et tous les Conseillers généraux ont reçu  
76 leurs cartons de vote en entrant dans la salle. C'est le cas.

77

78 Lors des votes, **M. Le Président** demande aux Conseiller-ère-s généraux-ales de bien vouloir lever leurs  
79 cartons suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices. A ce propos, le Bureau a  
80 décidé de modifier sa façon de procéder lors du décompte des votes. Dorénavant, les scrutateurs-trices  
81 se lèveront et passeront dans les rangs, ils rempliront une petite fiche à chaque vote qu'ils ramèneront  
82 au Bureau. Cela prendra un petit peu plus de temps pour décompter les voix, mais cela devrait éviter la  
83 situation un brin chaotique vécue lors de la dernière séance du Conseil général.

84

85 **M. Le Président** rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un  
86 objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour  
87 une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de  
88 dépendance. Il demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des  
89 points de cette séance. Il constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le  
90 ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle  
91 de manière spontanée.

92

93 Tous les documents et messages étaient disponibles sur le site internet de la commune et consultables  
94 en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

95

96

97  
98 Les préavis de la Commission financière seront envoyés à tous les membres du Conseil général durant la  
99 soirée.

100  
101 **APPEL NOMINAL**

---

102 Les participant-e-s ont signalé à l'entrée leurs présences par leurs signatures. Les scrutateurs-trices ont  
103 effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal. A la suite du contrôle des scrutateurs-  
104 trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **48**.

105  
106 Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : Madame Setti Genoud et Monsieur François Sprumont.

107  
108 **M. Le Président** constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et  
109 que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de 25.

110  
111 **M. Le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces premières informations d'ordre  
112 organisationnel. Aucune question ou remarque n'est soulevée.

113  
114 Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil  
115 général en accord avec le Conseil communal. Les participant-e-s ont pu en prendre connaissance avant  
116 cette séance et il est projeté sur l'écran. **M. Le Président** n'en fait donc pas la lecture.

117  
118 **M. Le Président** prend toutefois un petit moment pour expliquer les raisons de cet ordre du jour plutôt  
119 dense. Le Conseil communal a contacté le Bureau en septembre dernier pour lui faire part de sa volonté  
120 de présenter plusieurs rapports d'ici la fin de l'année. Ceci dans un souci de transparence. Après discussion  
121 avec M. le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, il a été convenu d'utiliser la date de la séance de relevée pour  
122 disposer de davantage de temps et pouvoir effectuer ces différentes présentations avant de discuter de  
123 la planification financière et du budget 2023. C'est la raison pour laquelle, les participant-e-s ont été  
124 convoqué-e-s aux deux séances, celle d'aujourd'hui et celle de demain, et que l'horaire du début des  
125 séances a été avancé d'une demi-heure. Le programme reste néanmoins chargé. Les différent-e-s  
126 intervenant-e-s ont été avertis de la densité de l'ordre du jour et tâcheront d'être concis-es afin de laisser  
127 du temps aux diverses questions. Le Bureau a prévu de consacrer cette première soirée aux messages et  
128 aux rapports, afin de pouvoir se concentrer sur le budget demain.

129



130  
131  
132

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04.10.2022
3. Remplacement de M. Steve Mettraux, scrutateur au Bureau du Conseil général
4. Remplacement du/de la suppléant-e de M. Steve Mettraux
5. Communications du Bureau du Conseil général
6. Communications du Conseil communal
7. Message n° 2022/25 Présentation du rapport REPER
8. Message n° 2022/26 Présentation de l'étude de faisabilité des bâtiments
9. Message n° 2022/27 Présentation de la Stratégie de développement durable Agenda 2030 Commune de Neyruz
10. Message n° 2022/28 Rapport de gestion Neyergie SA
11. Message n° 2022/29 Rapport de gestion La Neyruzienne
12. Message n° 2022/30 Rapport final du Conseil communal sur la proposition de M. Yann Pillonel « Plan de relance de la vie villageoise »
13. Message n° 2022/31 Planifications financières communales 2023-2030
14. Budget 2023
  - 14.1 Message n° 2022/32 Modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2023 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 7.1. du PV du Conseil général du 14.12.2021)
  - 14.2 Message n° 2022/33 Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
  - 14.3 Message n° 2022/34 Investissement : assainissement de l'éclairage public (crédit cadre)
  - 14.4 Message n° 2022/35 Investissement : station de traitement des métabolites du chlorothalonil
  - 14.5 Vote final du budget communal de résultats et des investissements
15. Divers (propositions, postulats et questions)

133  
134  
135  
136  
137  
138

**M. Le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques par rapport à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas et **M. Le Président** passe au point n° 2 de l'ordre du jour.

## 2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 OCTOBRE 2022

139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146

**M. Le Président** informe que plusieurs corrections ont été effectuées sur demande au sein du PV du Conseil général du 4 octobre dernier. Le PV corrigé a été envoyé aux membres du Conseil général et du Conseil communal avec la convocation à cette séance du Conseil général, en date du 28 novembre dernier.

**M. Le Président** demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas et comme la parole n'est plus demandée, **M. Le Président** soumet cet objet au vote.

### VOTE

**Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.**



147  
148 **3 REMPLACEMENT DE M. STEVE METTRAUX, SCRUTATEUR AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

---

149 A la suite de la démission de M. Steve Mettraux du groupe ecAS en tant que scrutateur au Bureau du  
150 Conseil général, le groupe ecAS propose de nommer M. Luc Overney comme scrutateur.

151  
152 **M. Le Président** passe la parole à **M. Philippe Dobler**, chef du groupe ecAS, afin qu'il présente son  
153 candidat. **M. Philippe Dobler** prend la parole et félicite tout d'abord M. Steve Mettraux pour tout son  
154 travail. Une sélection a été faite et le candidat M. Luc Overney est proposé. Il effectue une brève  
155 présentation de M. Luc Overney.

156  
157 Aucune remarque n'étant soulevée, **M. Le Président** passe au vote.  
158

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. Luc Overney**

159  
160 Au nom du Bureau, **M. Le Président** félicite M. Luc Overney pour son élection en tant que scrutateur et il  
161 se réjouit de l'accueillir au sein du Bureau du Conseil général dès la prochaine séance.  
162

163 **4 REMPLACEMENT DU SUPPLEANT DE M. STEVE METTRAUX**

---

164 A la suite de la démission de M. Steve Mettraux du groupe ecAS en tant que scrutateur au Bureau du  
165 Conseil général et de son remplacement par M. Luc Overney, le groupe ecAS propose de nommer M.  
166 Frédéric Pythoud comme scrutateur suppléant.

167  
168 **M. Philippe Dobler**, chef du groupe ecAS, effectue une brève présentation de M. Frédéric Pythoud.  
169

170 Aucune remarque n'étant soulevée, **M. Le Président** passe au vote.  
171

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. Frédéric Pythoud**

172  
173 Au nom du Bureau, **M. Le Président** félicite M. Frédéric Pythoud pour son élection au poste de scrutateur  
174 suppléant.  
175

176 **5 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

---

177  
178 Pour la première fois, les membres du Conseil général et du Conseil communal vont vivre une double  
179 séance répartie sur deux soirées. Cela impliquera une certaine souplesse. Dans un monde idéal, le Bureau  
180 aimerait aller jusqu'au point n° 12 de l'ordre du jour ce soir, avant s'occuper de la planification financière  
181 et du budget demain soir. Cela dépendra évidemment de la longueur des débats. Quoi qu'il en soit, cette  
182 première soirée se terminera par des « Divers », afin de permettre aux personnes qui ne seront  
183

184  
185 pas présentes demain soir, et uniquement pour ces personnes-là (puisqu'il y a un point « Divers » à la fin  
186 de l'ordre du jour), de poser leurs questions ce soir.

187  
188 Par ailleurs, **M. Le Président** rappelle que cette séance du Conseil général répartie sur deux soirs compte  
189 comme une seule séance, selon l'annexe 1 du Règlement du Conseil général (RCG).

190  
191 **M. Le Président** informe que la Commission du groupe de travail pour la rédaction du Règlement figure  
192 encore sur le site internet de la Commune de Neyruz. Cette Commission a été dissoute, elle sera donc  
193 retirée du site internet dans les prochains jours par LGi.

194  
195 **M. Le Président** avise que M. Nicolas Wolleb, Responsable administratif, prendra quelques photos au  
196 cours de cette séance afin de constituer un petit stock en vue des futurs numéros du journal de l'Ecureuil.

197  
198 Pour finir, il informe que tous les Bureaux des Conseils généraux de la Sarine ont été conviés à une soirée  
199 de formation le 16 novembre dernier à Grangeneuve. Un fichier PDF a été transmis après cette formation.  
200 Il rappelle notamment le cadre légal entourant les activités du Conseil général. Il nous a été proposé de le  
201 faire suivre à tous les membres du Conseil général. La secrétaire, Mme Laetitia Gilliéron, l'enverra donc  
202 d'ici la fin de cette semaine.

203  
204 **M. Le Président** souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie Buchs, journaliste de La Liberté, qui a rejoint la  
205 séance.

206  
207 Il n'y a aucune intervention pour ce point.

208  
209 **6 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

---

210  
211 **M. Le Président** passe la parole à **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, pour quelques communications  
212 du Conseil communal.

213  
214 • Engagement au sein de l'Administration communale :

215 **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, a le plaisir de présenter Mme Isabelle Delabeye, nouvelle  
216 collaboratrice administrative à la Commune. Mme Isabelle Delabeye a été engagé à un taux de 80 % dès  
217 le 1<sup>er</sup> décembre 2022. De formation commerciale, elle complètera l'équipe administrative en place et  
218 fonctionnera comme Préposée au Contrôle des habitants et du Registre électoral sous la responsabilité  
219 de notre Responsable administratif, Nicolas Wolleb. Il lui souhaite une cordiale bienvenue et beaucoup  
220 de satisfaction dans son activité professionnelle au sein de notre Administration communale.

221  
222 • Cabinet médical à Neyruz – informations sur les contacts et les démarches (contacts en octobre et  
223 novembre 2022 par M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux) :

224 ○ Commune d'Hauterive pour échanges d'expériences et connaître leurs démarches de  
225 recherches

226 ○ Dresse Louise Matray – échanges sur historique et disposition à louer/vendre le cabinet actuel  
227 ainsi que pour connaître leur position sur une nouvelle recherche de reprenneur

228 ○ Dresse Fleur Boyer – échanges sur historique et disposition à pratiquer à Neyruz

229 ○ Association des médecins fribourgeois – possibilités de contacts pour implantation de  
230 médecins à Neyruz

231



232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280

- Service de la santé publique SSP – bases légales (médecins étrangers) et possibilités de contacts pour implantation de médecins à Neyruz (plateforme « bulletins des médecins suisses »)
- Lettres de la Commune à la FMH et à l'Association fribourgeoise des médecins pour manifester notre intérêt auprès de médecins souhaitant s'installer – réponse négative de l'association des médecins Fribourg mais possibilité de mettre une annonce sur leur site internet
- Contact avec cabinet de santé AvryMed : ils ne sont pas intéressés par une collaboration avec une antenne à Neyruz
- Analyse d'un mandat avec FMH Consulting Services AG (société de recrutement) : mandat de recherche de succession (coûts d'environ CHF 15'000.- en cas de succès, CHF 5'000.- en cas de non succès)
- Nouveau contact : Dresse Louise Matray pour connaître leur position vis-à-vis de ce mandat : déjà investi beaucoup d'argent dans cette recherche de succession et ne souhaite pas ré-investir dans ce nouveau mandat

Le Conseil communal est donc attentif aux possibilités futures et reste en contact notamment avec le cabinet Matray si des opportunités se présentent.

- Gare CFF – contact avec les CFF pour un état de la situation : séance le 11 novembre 2022 :
  - Abandon partiel de WAKO (abandon des travaux liés à la vitesse des trains mais pas des travaux liés aux maintiens des infrastructures ferroviaires)
  - Gare maintenue à Neyruz (confirmation des CFF)
  - L'emplacement actuel n'est plus possible (dévers. 40 mm)
  - Nouvel emplacement : les CFF favorisent l'emplacement à l'Ouest, soit côté de la Daille. L'emplacement prévu à l'Est au parking de la Carrida n'est pas retenu par les CFF. Pour l'emplacement prévu à l'Ouest, un avant-projet est à l'étude chez les CFF et sera présenté à la Commune prochainement
  - Pas de travaux avant 2030-2031 (coordination des travaux gare et pont supérieur)
  - Démarches administratives effectuées par les CFF
  - Travaux de la nouvelle gare financés par les CFF
  - Les éventuelles plus-values demandées par la Commune sont par contre financées par la Commune
  - Concernant l'accessibilité au quai actuel, côté Sud direction Romont, les CFF vont analyser une mesure simple pour améliorer cet accès pour les poussettes et la pour la mobilité réduite. Délai en 2023
  - WC publics à cet endroit : les CFF, la Migros et la Poste ont été abordés par la Commune pour analyser si une solution existe pour installer des WC publics à cet endroit
- Groupe de travail pour les règlements eau potable et eaux usées :
  - Suite au report de ces deux règlements par le Conseil général du 4 octobre 2022, le Conseil communal a décidé de mettre en place un groupe de travail, selon le souhait du Conseil général
  - Constitution :
    - 2 Conseillers communaux : (M. Jean-Marc Sallin et M. Jean-Noël Gendre)
    - Soutien du Bureau d'Ingénieur, du Service technique communal et de l'Administration des Finances

- 281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306
- 5 délégué-e-s du Conseil général : (ils-elles fonctionnent comme coordinateur-trice-s entre les groupes politiques et le groupe de travail)
    - AveN : M. Jean-Jacques Friboulet
    - GSO : Mme Catherine Guillaume-Girard
    - ecAS : M. Luc Overney
    - AdN : Mme Valérie Michel Dousse
    - « Petites listes » : M. Josselin Gendre
  - Objectifs :
    - La base de travail : projets de règlements présentés au Conseil général du 4 octobre 2022
    - Les nouveaux règlements devront répondre à la législation
    - Les nouveaux règlements devront répondre aux souhaits des groupes politiques (consensus)
    - Les nouvelles consultations auprès de M. Prix et du SEN
    - Le vote du Conseil général du 3 octobre 2023
  - Pour la séance du Conseil général de ce soir, M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpateux présente brièvement les intervenant-e-s « externes » :
    - Rapport REPER : M. Adrien Oesch et Mme Margaux Amstutz
    - Etude de faisabilité des bâtiments :
      - M. Frédéric Page, Architecte
      - Mme Michelle Constantin, Association le Petit Bonheur
    - Rapport sur la stratégie de Développement durable et Agenda 2030 : M. Christophe Labaloue, Délégué communal à l'énergie

307 Au nom du Conseil communal, **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux** remercie les membres du Conseil  
308 général pour leur attention et il leur souhaite une bonne suite de séance.

309  
310 **M. Le Président** le remercie et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre  
311 individuel.

312  
313 **M. Jean-Pierre Häni** adresse ses remerciements à M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux, pour les  
314 démarches et les recherches quant au maintien éventuel du cabinet médical. Il remercie également le  
315 Conseil communal.

## 316 317 **7 MESSAGE N° 2022/25 PRESENTATION DU RAPPORT REPER**

---

318  
319 **M. le Président** passe la parole à **Mme la Conseillère communale Muriel Roos Bovey** et à **M. Adrian**  
320 **Oesch** accompagné de **Mme Margaux Amstutz, du groupe REPER**, pour la présentation du message :

321  
322 Le Conseil communal a l'honneur de présenter l'Expertise Jeunesse intitulée « Un arrêt sur image de la  
323 situation des jeunes de Neyruz de 10 à 25 ans » réalisée au début de l'année 2022 par REPER.

### 324 325 Introduction :

326 Cette présentation sera animée par M. Adrien Oesch, collaborateur de REPER et responsable du projet  
327 REPER, Association d'utilité publique, qui a pour mission la promotion de la santé et la prévention des  
328 dépendances et des situations à risque chez les jeunes principalement. Pour rappel, à la suite d'une série

---



329  
330 d'incivilités survenues sur le territoire communal, l'Association a été mandatée par le Conseil communal  
331 afin de réaliser une expertise de la situation des jeunes de Neyruz et de réunir des informations sur les  
332 situations des jeunes en difficultés afin de proposer des pistes d'intervention.

333  
334 Conclusion :

335 Le Conseil communal invite le Conseil général à accueillir positivement cette expertise. **M. Adrien Oesch**  
336 **du groupe REPER** prend la parole. Il explique l'expertise jeunesse qui a été faite et ses résultats. Cette  
337 expertise s'est basée sur des jeunes de 10 à 25 ans. Il s'agit de jeunes en difficulté et souvent isolés à leur  
338 domicile. Les résultats sont évoqués ce soir via une présentation Powerpoint projetée sur le beamer. **Mme**  
339 **Margaux Amstutz du groupe REPER** présente les 9 méthodes ainsi que la permanence sociale de rue et  
340 l'entretien avec des personnes (sociétés locales, jeunesse, police etc.) Les différentes démarches ont  
341 permis une analyse de la situation. A travers l'expertise jeunesse, il est relevé que la jeunesse de Neyruz  
342 se comporte bien depuis l'année 2021. En 2020, il y avait plus de délinquances, en particulier pour un  
343 groupe de jeunes. Ce groupe a été dissout. Les rencontres entre jeunes sont des phénomènes cycliques.  
344 Voici quelques points de satisfaction qui ont été évoqués chez les jeunes : la commune de Neyruz est  
345 active, il y a diverses activités organisées, les jeunes de Champ-Didon restent très attachés à leur quartier.  
346 Voici quelques besoins que les jeunes ont évoqués : un espace dédié aux jeunes sans déranger le reste de  
347 la population, un skate parc, un soutien communal plus important (il règne une confiance faible pour  
348 jeunesse). De plus, un café participatif et créatif a été mis sur pied en vue de l'expertise. Celui-ci a permis  
349 d'établir des priorités et d'établir des discussions. Ce café a été très dynamique, et toutes les idées ont  
350 été rassemblées. Aussi, dans les besoins, il y a eu un large intérêt pour un local de jeunesse plus adapté  
351 ainsi que l'accès à la salle de sport. Concernant les jeunes en difficultés et s'isolant à leur domicile, des  
352 situations individuelles sont présentées et projetées via le fichier Powerpoint.

353  
354 **M. Le Président** remercie M. Adrien Oesch et Mme Margaux Amstutz du groupe REPER.

355  
356 **M. Yann Pillonel** s'exprime. Certains jeunes ne participent pas à la vie active en société à cause de leurs  
357 nationalités et de leurs origines. **M. Adrien Oesch du groupe REPER**, répond que ce n'est pas forcément  
358 que ça mais aussi si un jeune n'est pas originaire de Neyruz. Il existe certainement certains préjugés et il  
359 est important de faire davantage connaître les sociétés locales. **M. Yann Pillonel** le remercie pour sa  
360 réponse.

361  
362 **Mme Joanna Bourke Martignoni** prend la parole au nom du groupe AdN, elle salue et soutient la  
363 démarche du Conseil communal de mandater une expertise jeunesse pour la Commune. Le groupe AdN  
364 pense que cette approche ainsi que les méthodes utilisées pour susciter l'inclusion des points de vue de  
365 diverses parties prenantes sont tout à fait en phase avec le guide Cantonal de bonnes pratiques en matière  
366 des politiques enfance-jeunesse "Je participe !" Sur la base du rapport de l'expertise présenté, le groupe  
367 AdN aimerait encourager le Conseil communal ainsi que les Commissions à travailler ensemble pour  
368 formuler une politique enfance-jeunesse coordonnée avec des objectifs et des mesures clairement  
369 définis. Le groupe AdN trouve qu'une politique holistique (globale) dans ce domaine devrait inclure 3  
370 grands axes qui s'articulent bien avec les objectifs de Développement Durable :

- 371
- 372 • Favoriser une éducation globale
  - 373 • Encourager la participation et la citoyenneté
  - 374 • Promouvoir un cadre de vie épanouissant

375 De manière générale, l'approche participative utilisée par l'équipe de REPER pourrait servir de modèle  
376 pour la définition inclusive des besoins et la validation des politiques et projets dans beaucoup d'autres  
377 domaines.

378  
379 **M. Le Président** prend note des différentes remarques des conseiller-e-s généraux-ales et conclut ce point.

380  
381 **8 MESSAGE N° 2022/26 PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DES BATIMENTS**

---

382  
383 Avant de passer la parole aux intervenant-e-s, **Mme Maryline Dafflon** introduit le message intitulé  
384 « Présentation de l'étude de faisabilité « Périmètre scolaire ».

385  
386 Comme son nom l'indique, il s'agit de la présentation de la faisabilité du projet d'agrandissement du  
387 périmètre scolaire abritant l'école et le complexe communal, afin de connaître ce qui est faisable en  
388 termes de volume et en termes de coût sur le dit périmètre. Pour ce faire, le Conseil communal a pris en  
389 compte les besoins des futur-e-s usager-ère-s. Basé sur cette étude de faisabilité, le Conseil communal  
390 pourra réaliser le programme du concours.

391  
392 *Historique : étude de faisabilité et pour la préparation, ainsi que l'organisation du concours :*  
393 *Crédit voté par le Conseil général en septembre 2021 : CHF 100'000.- TTC*

394  
395 Ceci se compose de la manière suivante :

- 396 • Etude de faisabilité : CHF 35'000.- TTC
- 397 • Préparation et l'organisation d'un concours d'architecture : CHF 55'000.- TTC
- 398 • Divers imprévus et éventuels avis de spécialistes : CHF 10'000.- TTC

399  
400 2023 : Mise en œuvre du concours d'architecture :

- 401 • Crédit voté par le Conseil général en décembre 2021: CHF 250'000.- TTC
- 402 • Lancement et secrétariat du concours (1er trimestre 2023)
- 403 • Choix des membres du jury par le Conseil communal (1er trimestre 2023)
- 404 • Honoraires du jury pour le concours (2ème et 3ème trimestre 2023)
- 405 • Divers prix pour récompenser les lauréat-e-s du concours (fin du 3ème trimestre 2023)

406  
407 Sur la base du concours :

- 408 • Proposition du lauréat-e à l'intention du Conseil communal
- 409 • Adjudication du mandat d'architecte au lauréat-e
- 410 • L'architecte lauréat-e planifie le projet par étape, selon les budgets qui seront votés par le Conseil  
411 général

412  
413 La planification financière a été élaborée en conséquence et sur 8 ans. Ce projet comprend l'extension de  
414 l'école, la halle de gym, la crèche, l'accueil extra-scolaire, la voirie, les abris PC et la centrale de chauffe. Il  
415 s'agit aussi des aménagements extérieurs et de l'assainissement des bâtiments.

416  
417 Il y aura la présentation de M. Page, Architecte qui a réalisé cette étude de faisabilité et qui accompagnera  
418 le Conseil communal dans toute la suite du processus. Il nous présentera l'étude annexée. Mme Michelle  
419 Constantin, membre du comité de l'Association le Petit Bonheur qui gère la crèche et l'AES, prendra  
420 également la parole. Elle présentera le projet de l'Association. A préciser que l'étude des besoins en  
421 annexe a été réalisée conjointement avec le Service de l'Enfance et de la Jeunesse de l'Etat de Fribourg.

422  
423 Dans le message, un 3<sup>ème</sup> document a été annexé, il s'agit de la projection démographique jusqu'à 2040,  
424 réalisée par la société Microgis.



426  
427 **M. Le Président** remercie Mme Maryline Dafflon pour cette présentation du message et il passe la parole  
428 à **M. Page, Architecte** pour la présentation de cette étude de faisabilité. **Mme Michelle Constantin,**  
429 Membre du Comité de l'Association Le P'tit Bonheur, prendra la parole ensuite.

430  
431 **M. Page, Architecte,** présente un fichier Powerpoint d'environ 10 pages concernant l'étude de faisabilité  
432 (ce fichier Powerpoint correspond à l'annexe 1 au message).

433  
434 Ensuite, **Mme Michelle Constantin** présente elle aussi un fichier Powerpoint en complément du message.  
435 Elle précise qu'il est important pour eux de rester dans le périmètre scolaire. Concernant la crèche,  
436 l'espace reste de qualité mais il a été imaginé pour des adultes, il n'est pas optimal. Pour l'AES (accueil  
437 extra-scolaire), les espaces loués ne suffisent plus à accueillir tous les enfants et à couvrir tous les besoins.  
438 Pour chaque nouvel accueil d'enfant, il faut remettre à jour et évaluer les m2 (critère essentiel). Ils utilisent  
439 la grande salle de la Neyruzienne et un pavillon scolaire pour avoir plus d'espaces, et ils sont  
440 reconnaissants pour cette mise à disposition de la part de la commune. Les besoins augmentent pour la  
441 crèche et l'AES, et avec la configuration actuelle, l'Association aura de la peine à suivre les besoins  
442 évolutifs. Le projet présenté par M. Page reste une perspective intéressante avec un endroit de qualité,  
443 plus adapté et stratégique. Ils ont évalué les besoins en nombre d'enfants avec des sources d'informations  
444 se basant sur les statistiques de la structure des 5 dernières années.

445  
446 Conclusion : concernant l'augmentation du nombre d'enfants 2027-2030, il existe deux scénarios :

- 447 • 110 places (les deux structures) + 10 %
- 448 • + 25 % (effet de seuil etc.)

449  
450 Voici la différence : le placement a été calculé du lundi au vendredi à plein temps. Les repas ont eux aussi  
451 été étudiés. Il faudrait privilégier le scénario n° 2 (+ 25 %). Il existe peu de raison mentionnant qu'il y aura  
452 moins d'enfant à accueillir à l'avenir. Concernant les besoins en crèche, il n'y aurait aucune difficulté à  
453 remplir les places. Concernant la taille des locaux, il serait nécessaire d'avoir un nombre important de m2,  
454 la cause étant les normes (calcul surface nécessaire pour l'obtention d'une autorisation = 3m2 net par  
455 enfant et par intervenant-e). Elle remercie le Conseil général pour leur attention et elle reste à disposition  
456 pour d'éventuelles questions.

457  
458 **M. Le Président** remercie M. Page, Architecte et Mme Constantin et il ouvre la discussion.

459  
460 **M. Philippe Dobler** prend la parole au nom du groupe ecAS, il souhaite intervenir sur la présentation faite  
461 du rapport de faisabilité des bâtiments et infrastructures communaux. Son message s'adresse au Conseil  
462 communal. Le groupe ecAS a pris connaissance avec intérêt de cette étude rédigée par le Bureau  
463 d'Architectes Page, et il salue la volonté du Conseil communal de répondre aux besoins de la commune  
464 en matière d'infrastructures. Pour son groupe, le rapport présenté n'est que partiel et lacunaire dans la  
465 mesure où il ne concerne qu'une partie des besoins en matière d'infrastructures (école, centrale de  
466 chauffe, édilité, salle de sport, accueil extra-scolaire, crèche) mais n'aborde pas, entre autres, la  
467 problématique de l'Aigle Noir, de l'Administration communale et de la gare. Une vue d'ensemble de tous  
468 les besoins en matière d'infrastructures n'est pas possible sur la base du document présenté. De même,  
469 le rapport montre que le Conseil communal a défini de grandes orientations pour les travaux à venir  
470 (nombre important de nouvelles salles de classe, 2<sup>ème</sup> salle de sport, développement de la bibliothèque  
471 existante, exclusion de certaines infrastructures du projet global comme l'Administration ou l'Aigle noir).  
472 Ceci sans que le Conseil général n'ait eu l'occasion de formuler ses commentaires, remarques ou  
473 recommandations à ce sujet. S'agissant du dimensionnement de l'école, le groupe ecAS est surpris du  
474 nombre important de nouvelles classes prévues et n'oublie pas qu'il y a un an, l'installation de nouveaux



475  
476 containers apparaissait comme indispensable pour l'école, et plusieurs dizaines de milliers de CHF ont été  
477 dépensés pour cette installation. Au final, ces containers se sont avérés inutiles, les effectifs scolaires  
478 ayant été surévalués. Forts de ces constats, le groupe ecAS a rédigé et adressé un postulat au Bureau du  
479 Conseil général, document qui ne répondait semble-t-il pas aux règles formelles en la matière. Il en ont  
480 pris acte et ont retiré ce postulat. Par ce postulat, leur souhait était d'inciter le Conseil communal à  
481 davantage impliquer le Conseil général dans le processus décisionnel de ce projet de grande envergure.  
482 D'un point de vue formel, la seule manière pour le Conseil général d'influencer sur ce projet consiste  
483 semble-t-il à accepter, rejeter ou amender les demandes de crédit qui lui seront soumises. Le groupe ecAS  
484 espère que des échanges préalables pourront avoir lieu et ainsi éviter tout blocage du développement  
485 des infrastructures dont la commune a grandement besoin. Récemment, avec la question des règlements  
486 sur l'eau, le Conseil communal a pu se rendre compte que, sans concertation, il risque de se retrouver en  
487 opposition avec le Conseil général. Les sommes articulées pour ce projet d'infrastructures (plus de 30 mio)  
488 sont considérables et dépassent les capacités financières de la commune. Engager de tels montants  
489 conduirait inmanquablement à une hausse substantielle de la fiscalité et des contributions des citoyen-  
490 ne-s, ce qui n'est pas souhaitable dans les circonstances actuelles (inflation importante, augmentation des  
491 coûts de l'énergie, augmentation prochaine de taxes communales etc.) Le projet en question représente  
492 un vrai « projet de société », pour lequel la consultation et l'aval du législatif apparaît comme  
493 indispensable, sachant qu'il va y avoir un impact financier sur la commune pour de nombreuses années.  
494 Toute autre solution apparaîtrait comme un cavalier seul ou une fuite en avant du Conseil communal. Le  
495 groupe ecAS s'inquiète également du fait que les infrastructures écartées du présent projet (notamment  
496 l'Aigle Noir, l'Administration et le périmètre de la gare) devront inmanquablement être prises en compte  
497 dans un futur projet de développement dont le coût grèvera encore plus les finances de la commune.  
498 Enfin, le groupe ecAS regrette le manque d'informations du Conseil communal sur le suivi du projet de  
499 partenariat public-privé à l'étude sous l'ancienne législature et qui devait permettre de réaliser une partie  
500 des infrastructures utiles pour le village de Neyruz (grande salle, accueil extra-scolaire, crèche,  
501 Administration, habitat intergénérationnel) pour un faible engagement financier de la commune. Le  
502 développement de tels partenariats devrait permettre de substantielles économies pour les contribuables  
503 de notre commune et il serait bon de les encourager. A ce stade, le groupe ecAS en reste à des  
504 considérations sous forme de remarques et commentaires et étudie l'opportunité de déposer une  
505 demande, dont la qualification reste à définir, pour obtenir du Conseil communal des informations sur  
506 des variantes de projets plus « light », moins coûteuses et plus en adéquation avec les besoins et capacités  
507 financières de la commune.

508  
509 **M. Le Président** accuse réception et remercie M. Philippe Dobler.

510  
511 **Mme Valérie Michel Dousse** intervient. Premièrement, elle remercie M. Page et Mme Constantin et pose  
512 plusieurs questions :

513  
514 1. La première question concerne l'estimatif des coûts. Sur la base des informations à disposition dans  
515 les messages, c'est impossible de détailler un coût comparatif pour l'école qui est estimés à CHF  
516 11'000'000.- Avec le groupe «Ecole», il y a la chaufferie et une part de l'édilité, ainsi que  
517 l'assainissement des bâtiments existants. Le groupe Crèche / AES est beaucoup plus simple puisqu'il  
518 s'agit d'une construction neuve qui ne concerne que ce programme. Pour ce groupe Crèche / AES,  
519 nous ne remettons pas en cause les besoins clairement avérés comme l'a démontré Mme Constantin.  
520 Avec 562 m<sup>2</sup> pour la crèche et 468 m<sup>2</sup> pour l'AES, soit 1'030 m<sup>2</sup> de surfaces nettes, le montant de CHF  
521 8'300'000 TTC représente un coût de plus de CHF 8'000 TTC par m<sup>2</sup>. Cela dépasse largement le prix  
522 d'achat d'un logement de standing dans la région. Nous avons l'information de projets de  
523 construction pour ce type d'affectation dans la région et dont le prix de revient n'a pas dépassé les



- 524  
525 CHF 5'000.- TTC par m<sup>2</sup>. Aussi, elle souhaite connaître le détail de calcul (volume et prix/m<sup>3</sup>) qui a  
526 abouti à l'estimatif des coûts de CHF 30'400'000.- **M. Page, Architecte**, répond que les m<sup>2</sup> sont basés  
527 sur une estimation de 1'600 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Il n'y a pas de projet pour l'instant et la base  
528 est faite sur les éléments existants. De plus, il a pris en compte l'augmentation du prix actuel. Plusieurs  
529 approches ont été étudiées pour le budget y compris les éventuels imprévus. Il faut aussi compter la  
530 démolition et les travaux préparatoires. Il est nécessaire de définir les besoins avant de commencer,  
531 surtout pour l'école. Pour le concours, le montant se révèle important mais il amènera à un meilleur  
532 projet. **Mme Valérie Michel Dousse** demande s'il existe un mandat d'étude en parallèle. **M. Page,**  
533 **Architecte**, répond positivement, mais si le cahier des charges n'est pas défini. Il reste l'avant-projet  
534 à développer pour aboutir au projet.  
535
- 536 2. **Mme Valérie Michel Dousse** demande si les concours et les honoraires sont calculés selon l'emploi  
537 de la mission et s'il existe un crédit voté l'année passée. Si oui, elle aimerait connaître la base  
538 estimative. **M. Page, Architecte**, apporte des informations. Les étapes ont été faites mais il est  
539 impossible de tout réaliser en même temps. Le concours pourra introduire une échelle de  
540 développement pour ne pas faire des études trop développées et non-nécessaires. Le montant à  
541 disposition sera à affiner et le budget a été voté il y a une année. Il faudra mettre les montants exacts  
542 par la suite. Le vote se base sur le montant de CHF 250'000.- d'honoraires. **M. Page** regardera ceci et  
543 répondra plus en détail à Mme Valérie Michel Dousse.  
544
- 545 3. **Mme Valérie Michel Dousse** demande quelles sont les critères pour le concours. **M. Page,**  
546 **Architecte**, pense que c'est trop tôt pour répondre à cette question. Tout d'abord, il y aura la mise  
547 sur pied d'un jury et ensuite le cahier des charges.  
548
- 549 4. **Mme Valérie Michel Dousse** pense que le thème « économie » paraît prépondérant. **M. Page** répond  
550 que oui, ceci a été discuté et est très important.  
551
- 552 5. **Mme Valérie Michel Dousse** aimerait savoir s'il y aura une demande de crédit pour le projet d'école  
553 dans le prochain budget. **M. Page, Architecte**, répond positivement. En 2024, si tout se passe bien, il  
554 y aura un devis général avec un crédit de construction pour vote au Conseil général.  
555
- 556 6. **Mme Valérie Michel Dousse** se questionne quant à la sélection des membres du jury. **M. Page,**  
557 **Architecte**, précise que le but reste l'intégration de tous et toutes les intervenant-e-s, les membres  
558 du jury ainsi que les spécialistes.  
559
- 560 7. **Mme Valérie Michel Dousse** demande si le « législatif » sera intégré dans le jury. **M. Page, Architecte,**  
561 énonce que ça sera plutôt des personnes intégrées au concours (sujets-thèmes).  
562
- 563 **M. Le Président** remercie Mme Valérie Michel Dousse et M. Page, Architecte.  
564
- 565 **M. Frédéric Pythoud** pose une question au nom du groupe ecAS. Le 28 septembre de l'année passée, le  
566 Conseil général a accepté un crédit d'étude de CHF 100'000.- pour les bâtiments communaux avec comme  
567 mission, entre autres, de donner une vision globale des besoins de la commune : « L'objectif de cette  
568 étude globale est de prendre en compte l'ensemble des besoins de la commune en bâtiments et en  
569 infrastructures, tout en regroupant les points forts des diverses études et projets réalisés lors des  
570 dernières législatures » (message n° 8 du Conseil communal, 28 septembre 2021).  
571  
572

573

574 Il avait également pour mission de considérer les besoins suivants :

- 575 • Un agrandissement de l'école
- 576 • Une salle de gym supplémentaire
- 577 • Des locaux pour l'AES et de la crèche
- 578 • La bibliothèque et la ludothèque
- 579 • Les aménagements extérieurs
- 580 • L'Administration communale
- 581 • La nouvelle centrale de chauffe
- 582 • L'optimisation de l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites
- 583 • Les salles supplémentaires pour les sociétés

584

585 Le rapport de cette étude (message M26 Annexe 1 du Conseil général) est aujourd'hui disponible, et il en  
586 remercie le Bureau Page Architectes SA ainsi que le Conseil communal.

587

588 Il constate que :

- 589 • Le décompte de surface pour l'Administration communale est fait, mais qu'aucune solution pour  
590 réaliser l'amélioration n'est esquissée
- 591 • Les nombre de sociétés n'est plus que de 5 dans ce rapport, alors qu'il était de 19 dans le décompte  
592 des surfaces actuelles et projetées disponible dans le message du Conseil communal
- 593 • La surface totale des sociétés diminue de 517 à 315 m2 sans explication, alors que l'objectif était de  
594 l'augmenter
- 595 • La surface pour la jeunesse passe de 44 m2 à 0 m2, sans aucune explication
- 596 • Le rapport présente des plans (p. 44, 55, 56, 57) avec une légende minimale, mais sans explication
- 597 • Le rehaussement de l'école est esquissé sans explication
- 598 • Une superposition de bâtiments est esquissée (voir p. 56) sans explication
- 599 • Des frais de démolition sont calculés sans explication
- 600 • L'état actuel des bâtiments est résumé par une seule lettre (A, B, C), sans autre explication et leurs  
601 besoins en rénovations ne sont pas documentés. En particulier l'Aigle Noir, pour lequel il n'y a aucun  
602 besoin exprimé
- 603 • Les études qui ont été considérées précédemment (voir message Conseil communal n° 8 du 28  
604 septembre 2021) ne sont pas citées
- 605 • Il n'est même pas clair si ces rapports ont été considérés
- 606 • Les surfaces actuelles de la crèche et de l'accueil extra-scolaire ne sont pas reportées dans le tableau  
607 de résumé
- 608 • Les montants chiffrés (p. 50) sont listés sans explication
- 609 • Le rapport n'évoque que de façon évasive les lacunes en matière de personnes à mobilité réduite, et  
610 ne documente pas les modifications nécessaires pour y remédier. Il n'est pas clair si ces améliorations  
611 sont prises en compte dans les chiffres, en particulier concernant les anciens bâtiments

612

613 Question :

614 Est-ce le Conseil communal considère que cette étude répond au mandat accepté par le Conseil général,  
615 et qu'elle constitue une base solide pour commencer l'organisation d'un concours d'architecture ?

616

617 **M. Le Président** remercie M. Frédéric Pythoud pour sa question.

618

619

620



621

622 **Mme Maryline Dafflon** répond à la question adressée par M. Frédéric Pythoud :

- 623 • L'Aigle Noir n'est pas inclus. Par contre, le Conseil communal a fait une étude avec 3 versions. Cette  
624 proposition va venir dans le courant de l'année prochaine (2023). Le Conseil communal est conscient  
625 des besoins pour l'Aigle Noir
- 626 • Concernant les sociétés, l'étude de faisabilité indique un nombre de m2 inférieur mais cela n'est pas  
627 possible autrement
- 628 • Pour les personnes à mobilité réduite, des efforts seront effectués et cela va être clairement intégré  
629 dans les nouveaux bâtiments

630

631 **M. Frédéric Pythoud** intervient et demande pourquoi les surfaces des sociétés diminuent. Dans le rapport,  
632 la surface des locaux de jeunesse passe de 44 m2 à 0 m2.

633

634 **Mme Maryline Dafflon** répond que des surfaces pour les sociétés, y compris pour la société de jeunesse,  
635 sont prévues dans les abris PC projetés. En outre, elle indique aussi que la zone d'intérêt général des  
636 Simon va être adaptée pour tous les habitant-e-s, pour les sociétés et aussi pour les jeunes.

637

638 **9 MESSAGE N° 2022/27 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
639 **AGENDA 2030 COMMUNE DE NEYRUZ**

---

640

641 **Mme Maryline Dafflon** indique que depuis le début de cette présente législature, le Conseil communal  
642 s'est fixé pour objectif de définir une stratégie de Développement durable. Elle a été élaborée par le  
643 Conseil communal en collaboration avec les Commissions et prenant en compte la consultation publique  
644 qui a eu lieu durant le mois d'octobre 2022, suite à une présentation publique. Cette stratégie s'aligne  
645 sur l'Agenda 2030 pour le Développement durable valorisé par l'Association des Communes  
646 Fribourgeoises, l'Etat de Fribourg et la Confédération.

647

648 Les présentations pour ce point seront faites par M. Christophe Labaloue, Délégué à l'énergie et au  
649 Développement durable, par M. Le Syndic Jean-Pierre Corpataux, et par Mme Maryline Dafflon.

650

651 Introduction :

652 Le Conseil communal de Neyruz a publiquement publié en octobre 2022 sa proposition de stratégie de  
653 Développement durable s'harmonisant sur l'Agenda 2030, car il s'y engage dès cette période législative  
654 2021-2026. Dans une approche inclusive, les Commissions communales neyruziennes ont été impliquées  
655 durant cette année 2022 dans la définition de cette stratégie. Cette stratégie a fait l'objet d'une séance  
656 d'information publique le 5 octobre 2022, ouverte à toutes et tous, ainsi qu'à une mise en consultation  
657 publique durant le mois d'octobre. Outre les informations sur le site internet de la Commune de Neyruz,  
658 les réseaux sociaux et un tout-ménage, une lettre a été adressée à tous les mouvements politiques et  
659 citoyen-ne-s de Neyruz, ainsi qu'aux sociétés villageoises et entreprises neyruziennes (celles ayant  
660 répondu au sondage de l'été 2022) pour les informer de cette démarche. A ce jour, 9 prises de position  
661 ont été reçues, dont les commentaires ont servi à consolider la stratégie. Les prises de position, la  
662 synthèse des commentaires sous forme de rapport, ainsi que la version finale de la stratégie ont été sur  
663 le site internet de la Commune de Neyruz, en vue de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022.  
664 Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des ateliers participatifs seront  
665 organisés dès 2023 au sujet des thématiques relevées lors de de la mise en consultation ou autres sujets  
666 pertinents relatifs aux divers projets communaux. De plus amples informations seront données dans le  
667 cadre du Conseil général du 13 décembre 2022.

668

669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717

Conclusion :

Le Conseil communal invite le Conseil général à accueillir positivement cette nouvelle stratégie.

**M. Christophe Labaloue** présente le Développement durable à l'aide d'un fichier Powerpoint. Il explique les cercles qui doivent fonctionner ensemble : social, environnement et économie. Il s'agit d'avoir un environnement vivable. Il présente également l'Agenda 2030 avec un ensemble de 17 objectifs de Développement durable dont 4 objectifs associés. Il est nécessaire de définir les priorités à atteindre pour 2030. En Suisse, en 2021, les cantons ont défini leurs stratégies de Développement durable. Les contributions sont établies à l'échelle des communes.

**M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, parle de la mise en consultation de la stratégie de Développement durable. Malheureusement, il y a eu peu de prises de positions. Cette stratégie comporte une bonne coordination des activités. La clarté sur la vision y figure plus en détail. L'état des lieux des projets a également été intégré à cette stratégie. Pour l'implication et le soutien des jeunes, il y a le groupe REPER. Il existe un projet pour l'ouverture de la salle de sport le samedi. Concernant la vision de Neyruz en 2030, une prise de position est écrite dans le message du Conseil communal.

**Mme Maryline Dafflon** présente les trois axes à l'aide du Powerpoint qui est projeté. Il s'agit des axes : social, économie et environnement / équitable, vivable et viable. Elle expose également la collaboration intercommunale et l'échange avec les autres communes sur le Développement durable. Le sujet des finances (budget) est également abordé, la différence étant de CHF 143'000.- pour 2022-2023. Cette stratégie est évolutive dans le temps. Le suivi sera effectué par le Conseil communal, les Commissions concernées ainsi que par le Délégué au Développement durable. La feuille de route permettra de coordonner le tout et de valoriser le travail de mise en œuvre. Les communications se font via le journal de l'Ecureuil, le site internet, Facebook, les tout-ménages et la future application « E-Sarine ».

**M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, intervient et relève le partage des bonnes pratiques entre les communes ainsi que les premiers échanges établis. Les rencontres se voient intensifiées. Une feuille de route pour les finances sous forme de tableaux existe ainsi qu'un budget démontrant un montant pour les trois axes du développement durable, soit environnemental, social et économique. Entre les années 2022 et 2023, il y a une progression budgétaire de CHF 143'000.- pour mener à bien cette stratégie. Aussi, le bilan carbone est compris dans l'axe environnemental. Il s'agit d'une stratégie évolutive dans le temps, avec une vision communale et participative au projet. **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, tient à clore cette présentation par des remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communal, et en particulier à Mme Maryline Dafflon, à M. Christophe Labaloue et à toutes les personnes qui ont pris position à ce sujet.

**M. Le Président** remercie tous et toutes les intervenant-e-s pour ce point.

## **10 MESSAGE N° 2022/28 RAPPORT DE GESTION NEYERGIE SA**

---

**M. Le Président** passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**. Il informe que le rapport de gestion Neyergie SA est à disposition sur le site internet et ces rapports seront publiés à chaque clôture des comptes.

Introduction :

En annexe, voici le rapport de gestion de l'année 2021 de la société Neyergie SA dont le capital-actions est à 100 % en mains de la Commune de Neyruz.



718

719 Dès le 6 juillet 2022, le Conseil d'administration de Neyergerie SA se compose de :

720 Président et Directeur : M. Martial Wicht

721 Vice-présidente : Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale

722

723 Membres : M. Fabien Mettraux, Conseiller communal

724 M. Sébastien Bugnon, membre de la Commission financière

725 M. Pierre-Alain Crausaz, membre de la Commissions financière et 3<sup>E</sup>

726

727 Plusieurs explications et informations détaillées ont déjà été données lors du Conseil général du 4 octobre

728 2022 sur les mesures et les décisions prises par le Conseil communal pour cette société (se

729

730 référer au PV du Conseil général du 4 octobre 2022). Le Conseil communal reviendra sur cet objet dès

731 qu'il sera en possession du rapport établi par le Conseil d'administration.

732

733 Conclusion :

734 Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus et du rapport de

735 gestion de l'année 2021 de la société Neyergerie SA.

736

737 Il n'y a pas de question ou d'éventuelle remarque et **M. Le Président** passe au point n° 11 de l'ordre du

738 jour.

739

740 **11 MESSAGE N° 2022/29 RAPPORT DE GESTION LA NEYRUZIENNE**

---

741

742 **M. Le Président** passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre** pour la présentation de ce message.

743

744 Introduction :

745 Par décision de l'Assemblée communale du 22 novembre 1989, la Commune de Neyruz a octroyé un droit

746 de superficie de 66 ans à la Coopérative d'habitation La Neyruzienne, d'une valeur au bilan au 31

747 décembre 2021 de CHF 442'000.-

748

749 Le Conseil d'Administration de cette coopérative se compose comme suit :

750

751 Président : M. Guy Rossier

752 Vice-présidente : Mme Lara Belotti Macumi

753 Représentante des locataires : Mme Anne-Marie Peiry

754 Représentant-e-s de la Commune : M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic

755 Mme Maryline Dafflon

756 M. Jean-Noël Gendre

757 Secrétaire : M. Olivier Telley

758

759 M. Olivier Telley est le gérant qui est très efficace dans les gestions administratives, financières et dans

760 les locations. La Coopérative d'habitation La Neyruzienne a remis ses comptes de l'année 2021 au Conseil

761 communal.

762

763 Ceux-ci présentent au 31 décembre 2021 :

764 • Un bénéfice net de CHF 64'016.40 (CHF 121'435.- en 2020)

765 • Un report de bénéfice de CHF 483'500.44 (CHF 362'065.44 en 2020) avant bénéfice annuel

766

767 • Un total d'actifs mobilisés de CHF 2'281'510.49 (CHF 2'133'821.69 en 2020)

768 • Une valeur d'assurance totale de CHF 8'677'300.- divisée en :

769 ➤ Une valeur d'assurance bâtiments (ECAB) de CHF 8'244'000.-

770 ➤ Une valeur d'assurance privée (La Mobilière) de CHF 433'300.-

771

772 La Coopérative La Neyruzienne n'établit pas de rapport de gestion spécifiquement. Le rapport de gestion  
773 2021 est intégré dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2022 qui est soumis  
774 pour information avec les comptes de l'année 2021.

775

776 Conclusion :

777 Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus, des comptes  
778 2021 et du PV du 2 juin 2022 de la Coopérative La Neyruzienne.

779

780 Il n'y a pas de question ou d'éventuelle remarque et **M. Le Président** passe au point n° 12 de l'ordre du  
781 jour.

782

783 **12 MESSAGE N° 2022/30 RAPPORT FINAL DU CONSEIL COMMUNAL SUR LA PROPOSITION**  
784 **DE M. YANN PILLONEL « PLAN DE RELANCE DE LA VIE VILLAGEOISE »**

---

785

786 **M. Le Président** passe la parole à **Mme la Conseillère communale, Katuscia Sansonnens** pour la  
787 présentation du message.

788

789 Introduction :

790 En date du 15 octobre 2021, M. Yann Pillonel, au nom du Groupe AveN a déposé la proposition n° 2021/3  
791 intitulée « Plan de relance au Conseil communal d'établir des mesures pour revitaliser la vie villageoise ».

792

793 Rapport final :

794 Le Conseil communal de Neyruz a, depuis le début de la législature, mis en place diverses actions afin de  
795 revitaliser la vie villageoise. En préambule, il a apporté de la visibilité aux sociétés à travers des parutions  
796 dans chaque édition du journal communal l'Ecureuil. En effet, chaque société a l'opportunité, avant ou  
797 après chaque manifestation qu'elle organise, de rédiger un article qui sera publié et distribué dans chaque  
798 ménage. De plus, sur le site internet de la commune, se trouve un agenda annuel des manifestations  
799 (modifiable à tout moment) afin d'éviter la collision des événements. Ensuite, les Commissions ont  
800 organisé diverses manifestations durant l'année écoulée sous forme de marchés, comptoirs, rencontres  
801 intergénérationnelles, fêtes des médiévales et ont intensifié l'emploi du four banal. Les sociétés  
802 bénéficient d'un soutien logistique qui est mis à disposition sous forme de prêt à titre gracieux des  
803 installations communales (halle de gym, salle des Ecureuil, salle Noisette, véhicules ou tentes). De plus,  
804 toutes les charges inhérentes à l'emploi des infrastructures sont à la charge de la commune (électricité,  
805 entretien, eau potable, eaux usées et nettoyage). Le personnel communal se tient à disposition pour  
806 apporter son aide aux organisateurs d'événements. Enfin, les subventions aux sociétés ont été  
807 augmentées et, lors d'événements ponctuels, des dons sont octroyés sur décision du Conseil communal.  
808 Pour les projets futurs, il est prévu la location d'un pump-track durant un mois pendant l'année 2023 (ceci  
809 afin de définir les besoins qui seront choisis afin de développer la zone de détente des Simon. Besoins  
810 définis par un projet participatif car celui-ci se déroulera sur du moyen ou long terme). A préciser que les  
811 besoins des sociétés tiennent à cœur au Conseil communal, par les présences accrues des Conseiller-ère-  
812 s communaux-ales lors de l'organisation de manifestations et l'écoute de chaque société en début de  
813 législature. Ces discussions ont permis de cibler leurs besoins spécifiques.



814  
815 Le Conseil communal espère avoir répondu à la proposition et travailler au bien-être de chaque habitant-  
816 e par ces mesures.

817  
818 **M. Le Président** remercie Mme Katuscia Sansonnens pour cette présentation du message.  
819

820 **M. Yann Pillonel** réagit en tant qu'auteur de cette proposition, et au nom du groupe AveN. Il souhaite  
821 remercier le Conseil communal pour son travail. Il s'estime satisfait, non pas seulement par la réponse  
822 écrite apportée, mais bien par tout ce qu'il a pu constater durant l'année écoulée. Les différents points  
823 ayant été cités, il estime, en effet, que la Commune a apporté son soutien logistique, financier, mais  
824 surtout sa reconnaissance envers les sociétés et la vie villageoise. Le nombre d'événements proposés à la  
825 population l'a réjoui, d'autant plus qu'il était important de redonner un coup de fouet à la vie du village  
826 en cette période post-covid. Il constate également que les élu-e-s se rendent personnellement aux  
827 événements, ce qui renforce le sentiment de reconnaissance. À l'avenir, il souhaite évidemment que ce  
828 soutien soit maintenu et il rappelle que cela ne passe pas forcément par des mesures couteuses. En  
829 résumé, il remercie et félicite le Conseil communal pour son travail.

830  
831 **M. Le Président** informe que selon le règlement du Conseil général (RCG), il faudrait voter sur les  
832 propositions formulées par un membre du Conseil général. Il se trouve qu'en l'absence de règlement, le  
833 Bureau n'avait pas opté pour la bonne qualification. Aux dires de la Préfecture, le Conseil général n'a pas  
834 de compétence pour « revitaliser la vie villageoise ». Il peut le faire sous forme de postulat (rapport sur  
835 un objet relevant de la compétence du Conseil communal), qui débouche sur un rapport et non sur un  
836 vote. Le Conseil général n'a pas dans ses attributions d'adopter ou de rejeter un rapport du Conseil  
837 communal. Le Bureau propose donc de renoncer exceptionnellement au vote. La proposition est  
838 acceptée.

839  
840 Voilà plus de 3 heures que cette séance du Conseil général a débuté, et **M. Le Président** propose de  
841 s'arrêter là pour ce soir. Avant d'effectuer les salutations et de clore officiellement cette première partie,

842 **M. Le Président** ouvre le point des « Divers » afin de permettre aux personnes qui ne seront pas là demain  
843 soir d'intervenir.

844  
845 Il n'y a pas de « Divers ».

846  
847 **M. Le Président** demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du  
848 Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à :  
849 [bureaucg@neyruz.ch](mailto:bureaucg@neyruz.ch)

850  
851 Il est 22H29 et **M. Le Président** lève la séance du Conseil général de ce 13 décembre 2022.

852  
853 Il remercie l'ensemble des membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur attention, il  
854 leur souhaite une belle fin de soirée et leur donne rendez-vous au lendemain.

855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862

863  
864  
865  
866  
867  
868  
869

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

870 Le Président du Bureau du Conseil général :

871

872



873

874

875

876 François Rossier

La secrétaire :



Laetitia Gilliéron